

Affiché en mairie
le 13 février 1998

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 12 FEVRIER 1998

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT, LE JEUDI 12 FEVRIER A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 7 février 1998, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Etaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire, MM. DELIN, PELLETIER, MLLE TORRAILLE, MME RUEL, adjoints, BOUVIER, DOUCHE, WEHRUNG, maires-délégués, MMES ROBIN, BROCHOT, MLLE DIOT, MM. Patrick GALLISSOT, BREGERE, COUVREUX, ANDRE, HERBERT, THOMASSIN conseillers municipaux.

Excusés : MLLE DIOT conseiller municipal,
M. RAGUET, conseiller municipal (procuration à M. le maire),

Absent : M. PEUREUX, conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 5.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 1998.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°1 Désignation de M. Robert Dongois en qualité de membre de la commission communale chargée de l'établissement de la liste électorale pour l'élection des administrateurs du centre régional de la propriété forestière.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2 Destination des coupes en F.C. de Lannes. Exercice 1998.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°3 Adoption du principe de la mise en oeuvre d'une modification du POS.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°4 Modification de la délibération n°97-48 du 11 septembre 1997 relative à l'acceptation de la rétrocession du chemin dit de la Côte Martin par l'A.F. de Tronchoy, cadastré Section 498 ZB n°5 lieu-dit "Les Grands Prés". Habilitations.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°5 Modification de la délibération n°97-27 du 6 juin 1997 relative à l'acceptation de la rétrocession à la Commune de chemins appartenant à l'Association Foncière de Charmoilles. Habilitations et contenances.

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 12 FEVRIER 1998 A 22 H 50.

LE MAIRE,

MICHEL GALLISSOT